

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES

COMMUNE DE SOUES DECISION DU MAIRE

16 Octobre 2025

Décision n°D2025/48

Acquisition de décors lumineux de fêtes de fin d'année

La Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;
VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 et suivants ;
VU la Loi n°2020-1525 du 3 Décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'Action Publique, et notamment son article 142 ;
VU le décret n°2022-1683 du 28 Décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique ;
VU la délibération n°D44/2024 du Conseil municipal en date du 11 Septembre 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire pour la durée du mandat ;
VU les crédits inscrits au budget ;
VU le devis établi par la société BLACHERE ILLUMINATIONS, en date du 8 Avril 2025, d'un montant de 3 604,98€ HT.
CONSIDERANT que l'acquisition de décors lumineux participe à l'animation du territoire et au renforcement du lien social, conformément aux missions d'une collectivité locale en matière de cadre de vie ;
CONSIDERANT que les décors acquis seront réutilisables sur plusieurs années, optimisant ainsi l'investissement initial ;
CONSIDERANT que le montant du marché est inférieur au seuil de 40 000 € HT nécessitant une mise en concurrence ;

DECIDE

Article 1 :

D'acquérir auprès de la société BLACHERE ILLUMINATIONS des décors lumineux de fêtes de fin d'année pour un montant de 3 604,98€ HT conformément au devis susvisé.

Article 2 :

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2025.

Décidé le 16 Octobre 2025

Certifié exécutoire par Danièle CORONADO, Maire, compte tenu de la publication le
Et de la transmission en Préfecture le

La Maire,
Danièle CORONADO

